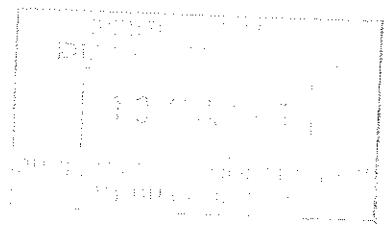


**Communauté de Communes du Pays d'Aigre**  
**10, Rue du Pont Raymond**  
**16140 AIGRE**  
**05.45.21.10.48**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
N°2004-079**

**Séance du 13 DECEMBRE 2004**

Nombre de membres  
en exercice : 48  
Présents : 41  
Votants : 41

L'an Deux Mille Quatre le Treize Décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Ranville-Breuillaud, sous la présidence de Monsieur TOURNAT, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 02 Décembre 2004.

**Objet : APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT POUR TOUTES LES COMMUNES SAUF TUSSON.**

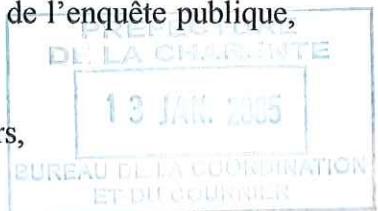
Présents :

Mmes BRIS – BOIZUMAULT - CLEMENT - CLERGEAU – LANGLOIS – RICHARD – ROULLET - THOMAS.  
MM BARBARIT – BERTRAND – COURONNAUD – COMBAUD – CHALLET – DURAND – DENIS – DILHAC - FIGAROL - FOURNIER – GEOFFRION – JEUNE - LAGARDE – LEVILLAYER – LIZOT- LOTTE M- LOTTE D – MARTIN – MOREAU - MORDO – RAGONNAUD – RAVION – ROSSIGNOL - PAYANT – PEROT - PETIT – TOURNAT — TRAINAUD – TEXIER J – TEXIER D - VIAUD D – VIAUD A – VINZENT

Le Président rappelle au Conseil Communautaire sa délibération N°2004-019 en date du 29 mars 2004 approuvant le projet de délimitation de zonage d'assainissement pour les quinze communes membres de la Communauté de communes et décidant de la mise à l'enquête publique de celui-ci. Le Président précise que l'enquête publique a eu lieu du 20 septembre au 25 octobre 2004 inclus et que trois Commissaires Enquêteurs désignés par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers ont tenu des permanences dans les Mairies au cours de cette période.

Le Président informe ensuite le Conseil Communautaire qu'aucune observation visant à remettre en cause le projet pour l'ensemble des Communes n'a été formulée lors de l'enquête publique, sauf pour TUSSON.

Après lecture des rapports et des conclusions des Commissaires Enquêteurs,



Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le zonage d'assainissement tel qu'il est défini par les notices explicatives justifiant la délimitation des zonages d'assainissement et par les plans ci-annexés pour l'ensemble des Communes, sauf pour TUSSON qui a notamment fait l'objet d'un avis défavorable du Commissaire Enquêteur en charge de l'enquête pour le zonage de ladite Commune ;
- Donne tous pouvoirs au Président de la Communauté de communes pour mener à bien cette opération et signer toutes pièces s'y rapportant, et notamment l'Arrêté rendant publique la délimitation du zonage d'assainissement sur le territoire des Communes de AIGRE, BARBEZIERES, BESSE, CHARME, EBREON, FOUQUEURE, LES GOURS, LIGNE, LUPSAULT, ORADOUR, RANVILLE-BREUILLAUD, SAINT-FRAIGNE, VERDILLE et VILLEJESUS.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Au registre sont les signatures.

Le Président,  
J. TOURNAT

